

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE632

AMENDEMENT

présenté par

M. Loubet, M. Amblard, M. Casterman, M. de Lépinau, M. Falcon, M. Gabarron,
Mme Florence Goulet, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Patrice Martin, M. Jolly, M. Vos,
M. Weber, M. Tivoli, M. Rivière et Mme Grangier

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--